

**Arrêté du Maire**

**A adresser par le Maire aux  
propriétaires n'ayant pas effectué  
le nettoyage de leur parcelle non construite  
après mise en demeure**

, le [ 31 j après RAR n°2 ]

Le maire,

VU l'article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU le courrier RAR de mise en demeure accusé réception le [date réception RAR lettre  
2] ;

VU le constat du [date du constat de terrain après mise en demeure] de non réalisation  
des travaux de remise en état ;

VU les travaux à réaliser listés à l'annexe I [liste des travaux et des coûts] ;

CONSIDERANT que [nom du propriétaire] est propriétaire de la parcelle (identification  
du lieu) ;

**ARRETE**

**Article 1er**

[nom du propriétaire] est responsable du nettoyage et de l'entretien pour des motifs  
d'environnement de la parcelle (identification du lieu). Les travaux indispensables de nettoyage  
listés à l'annexe I seront réalisés d'office à ses frais.

**Article 2**

La commune prendra à sa charge le paiement de la facture correspondante. Le  
percepteur de [situation] procédera au recouvrement de cette somme comme en matière de  
créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine.

Etc... formules habituelles.

Le Maire